

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES RÈGLEMENTS DE MODIFICATIONS AUX :

- ZONAGE, RÈGLEMENT NUMÉRO 529;

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique.

QUE, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 17 septembre 2024, le conseil municipal a adopté, par résolution, les projets de règlements suivants :

Règlement de zonage, règlement numéro 529-37

Ce projet a pour objet, entre autres, de modifier le Règlement numéro 529 relatif au zonage afin de procéder à la modification :

- De la grille des spécifications 254 M au niveau des usages permis;
- De la superficie des logements d'appoints;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2024, à 18 h, à l'hôtel de ville sise au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique. Le conseil municipal expliquera le contenu du projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement auquel le présent avis réfère est disponible pour consultation aux bureaux de la Ville à l'adresse ci-dessus et aux heures régulières de bureau. Il peut aussi être consulté sur le site internet de la Ville via le lien suivant : <https://st-zotique.com/reglements-urbanisme/#projet-en-cours-dadoption>

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 19^e jour du mois de septembre 2024.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques